



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Plan d'actions

2023 - 2024



Introduction

L'emploi des personnes en situation de handicap est un sujet transverse qui s'inscrit dans la feuille de route de l'ensemble des ministres. Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) assure en région la déclinaison des orientations nationales portées notamment par le Comité Interministériel du Handicap d'octobre 2022 et la CNH du 26 avril 2023, en lien avec le chantier France Travail.

Il s'agit de :

- Définir une nouvelle feuille de route pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- Améliorer le diagnostic de la capacité de travail et l'orientation des personnes
- Favoriser l'accès à la formation de droit commun, notamment via l'apprentissage
- Poursuivre la transformation des ESAT et EA
- Mieux accompagner les employeurs.

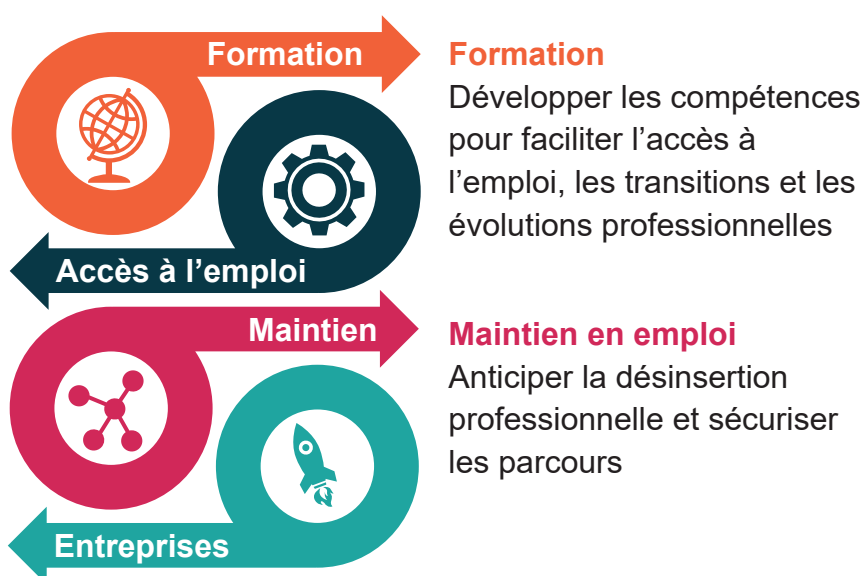
Le PRITH joue un rôle d'ensemblier afin d'**amplifier la logique inclusive dans les dispositifs de droit commun et de renforcer la complémentarité** entre les différents partenaires (institutions, opérateurs, prestataires). Son plan d'actions se structure autour de 4 axes prioritaires.

Accès à l'emploi

Favoriser l'insertion durable des personnes en situation de handicap et mettre en lien l'offre et la demande

Mobilisation du monde économique

Favoriser l'emploi direct et les pratiques de management inclusif





L'année 2022, a été une année de structuration du PRITH rénové tant sur des aspects de gouvernance et de diagnostic que de communication. Sur le volet opérationnel, il a été fait le choix de s'inscrire dans la continuité des actions existantes.

Le 10 janvier 2023, les membres du Comité d'Orientation Régional du PRITH se sont positionnés sur 8 orientations prioritaires venant structurer les quatre axes de la politique régionale :



En février et mars 2023, l'ensemble des partenaires se sont mobilisés pour co-construire les fiches actions à décliner pour l'année à venir.

« Le handicap c'est l'affaire de tous, notre rôle c'est de mobiliser les autres institutions pour que les besoins des personnes en situation de handicap soient pris en compte dans toutes les politiques. »



Éléments méthodologiques

Le plan d'actions 2023 du PRITH résulte d'un processus de concertation initié dès l'année 2022 :



Au cours des mois de février et mars 2023, plusieurs dizaines de professionnels se sont mobilisés au cours d'ateliers de co-construction afin de dessiner les fiches actions composant le plan d'actions du PRITH pour l'année 2023.

La DREETS, l'Agefiph et le Fiphfp remercient l'implication et l'engagement des partenaires.

Plan d'actions



Axe # - Outiller et structurer le partenariat

#.1 Tableau de bord, diagnostic partagé et analyse approfondie

#.2 Site internet, compte LinkedIn, Newsletter et outils de communication



Axe 1 - Développer l'accès à la formation

1.1 Accompagner les réorientations professionnelles

1.2 Développer l'accessibilité de l'appareil de formation



Axe 2 - Renforcer la dynamique vers l'emploi

2.1 Sensibilisation et adhésion à l'alternance des employeurs

2.2 Sensibilisation et adhésion à l'alternance des jeunes et des familles

2.3 Les journées jeunes et insertion professionnelle



Axe 3 - Mobiliser le monde économique et social

3.1 Capsule vidéo de présentation d'une situation réelle de travail

3.2 Actualisation et diffusion de la cartographie des offres de service à disposition des employeurs privés



Axe 4 - Améliorer la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

4.1 Améliorer l'interconnaissance des offres de service

4.2 Assurer la promotion des outils du PRITH en matière de maintien en emploi

4.3 La matinale du maintien en emploi

